RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 769B2498-14FE-8314-82A3-37F25D884926

2MA OPTIQUE
Société à responsabilité limitée au capital de 5.000,00 €
Siège social :
50 Avenue du Général Leclerc 75014 PARIS
828 146 878 RCS PARIS

PROCES-VERBAL
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 05/10/2026

Le 05/10/2026,

La société VISIONPRO, société par actions simplifiée au capital social de 105060 €, dont le siège social est situé au 9 RUE CLOSME 77230 THIEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 892 832 627, représentée par M. Sébastien Mathieu agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président,

Associée unique de 2MA OPTIQUE,

A pris les décisions ci-après :

sur l'ordre du jour suivant :

- transfert du siège social
- modification de l'article 4 des statuts
- pouvoirs donnés au Président
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'assemblée est présidée par M. Sébastien Mathieu

PREMIERE DECISION

Transfert de siège social
Modification des statuts

Il est décidé de transférer le siège social du 50 Avenue du Général Leclerc 75014 PARIS au 23 avenue Général Leclerc (angle 18 rue Sophie Germain) à compter du 1er octobre 2026

Le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié comme suit : « Le siège social de la société est fixé 23 avenue Général Leclerc (angle 18 rue Sophie Germain) »

Tous pouvoirs sont donnés à la Gérance pour signer les statuts mis à jour et accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt requises

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Docusign Envelope ID: 769B2498-14FE-8314-82A3-37F25D884926

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance.

Le Président

M. Mathieu

[redacted]
AC19E88A54C14D5...